

## La création d'une SARL dans le BTP

### Description

Créer une [SARL](#) dans le BTP ne s'improvise pas. Que l'on prévoie d'évoluer dans le domaine de la maçonnerie, la plomberie, la peinture, la menuiserie ou encore l'électricité, la [création d'une société à responsabilité limitée](#) dans le domaine du bâtiment et travaux publics nécessite effectivement une bonne préparation. Un certain nombre de formalités doivent être accomplies.

[Créer ma SARL](#)

[Assurance : demander mon devis](#)

## En quoi consistent les entreprises de BTP ?

Les entreprises de BTP regroupent des professionnels œuvrant dans la **construction et l'aménagement de bâtiment ou d'infrastructure public et privé**. De ce fait, leurs connaissances et capacités techniques s'étendent de la peinture, plomberie, maçonnerie à l'électricité.

## Comment préparer son projet de création de SARL dans le BTP ?

Un projet de [création d'entreprise dans le BTP](#) nécessite une bonne préparation. Il faut non seulement être qualifié professionnellement, mais aussi, **avoir des compétences dans le domaine du secteur d'activité de l'entreprise à créer**.

### Acquérir des connaissances et des compétences dans le métier

Suivre des formations est le meilleur moyen d'acquérir des connaissances dans le domaine du BTP. Se spécialiser dans un domaine en particulier peut être particulièrement intéressant. D'autre part, **des compétences en comptabilité, gestion et droit sont également nécessaires** afin de bien gérer l'entreprise.

### Acquérir des qualifications professionnelles

Les travaux dans le domaine du bâtiment sont dits réglementés, c'est-à-dire qu'ils **ne peuvent être exercés que par des personnes ayant des qualifications professionnelles**.

---

C'est le cas par exemple des personnes :

- Ayant au moins trois ans d'expérience dans le domaine du BTP ;
- Possédant un CAP, BEP ou diplôme équivalent dans le domaine du bâtiment.

## Réaliser une étude de marché

On ne se lance pas dans un projet de création d'entreprise sans avoir réalisé une étude de marché. Aussi, **il faut analyser** :

- La concurrence (pour voir les services proposés par les concurrents, leurs tarifs, etc.) ;
- Les clients visés (qui peuvent être des entreprises, particuliers ou encore des organismes publics) ;
- L'emplacement du local (qui doit être un vrai choix stratégique).

## Rédiger un business plan

La rédaction d'un business plan efficace permet de mettre en évidence si une entreprise est financièrement viable. L'établissement du document **donne également la possibilité de défendre le projet de création de SARL dans le BTP, auprès des investisseurs et les banques.**

Un business plan doit contenir :

- La présentation de l'entreprise ;
- Le résultat de l'étude de marché ;
- Le prévisionnel des charges ;
- Les investissements nécessaires.

## Quelles sont les étapes de création d'une SARL BTP ?

Quelques étapes sont à suivre pour créer la société à responsabilité limitée dans le BTP, **à commencer par le dépôt du capital social et la signature des statuts.** Avant de bénéficier de bénéficiaires effectifs, il est nécessaire de publier un avis de constitution dans le support d'annonces légales et de procéder à l'immatriculation de l'entreprise.

## Dépôt du capital social

---

Une société a besoin de fonds pour démarrer. Et le [capital social](#) est la première ressource de la SARL. Il faut **le déposer à la banque**. Ce dépôt est également nécessaire pour immatriculer la société au Registre du commerce et des sociétés.

## Signature des statuts

La signature des statuts de la SARL par les associés marque leur volonté de créer ensemble la société. C'est un **accord entre les associés ou les actionnaires** qui acceptent toutes les clauses qui y sont prévues.

## Publication d'un avis de création dans le support d'annonces légales

La publication d'un avis de création dans le support d'annonces légales **peut se faire soit en :**

- Contactant directement un support situé dans le même département que le siège social de l'entreprise ;
- En ligne, sur Internet.

## Immatriculation de l'entreprise au registre du commerce des sociétés

La création d'une entreprise doit passer par une [immatriculation](#) au registre du commerce des sociétés. Cette démarche **peut s'effectuer en ligne ou directement auprès du greffe** du tribunal de commerce compétent.

## Déclarer les bénéficiaires effectifs

Depuis août 2017, il est nécessaire d'effectuer cette déclaration au registre des bénéficiaires effectifs (RBE). Celle-ci **permet de mettre en évidence toutes les personnes ayant le contrôle effectif de la société**.

## En quoi la SARL est-elle avantageuse pour une entreprise de BTP ?

Les professionnels évoluant dans le domaine du BTP sont nombreux à choisir le statut de SARL lors de la création d'une entreprise. Ils ont compris qu'**un tel choix présente plus d'avantages que d'inconvénients.**

## Avantages

Parmi les **avantages du statut de SARL** figure la possibilité de :

- Gérer à plusieurs ;
- Choisir l'IS pendant cinq ans ;
- Fixer librement le capital social (en numéraire, nature ou industrie) ;
- Partager les bénéfices à parts égales entre les associés.

## Inconvénients

En revanche, il est assez difficile de faire entrer un nouvel associé lorsque l'on choisit le statut de SARL. Et **le gérant de la société doit toujours être une personne physique.** De plus, la loi limite la liberté des associés en matière de gestion.

## FAQ

### Comment créer son entreprise de BTP ?

Pour créer une société de BTP, il est nécessaire de choisir un statut juridique adapté et d'immatriculer l'entreprise. Il faudra également bien s'informer sur les assurances à souscrire pour pouvoir travailler dans le domaine, sans oublier d'établir un prévisionnel avant de démarrer l'activité.

### Est-il possible d'ouvrir une entreprise de bâtiment sans diplôme ?

En principe, il faut avoir une qualification professionnelle et posséder des compétences spécifiques pour ce faire. Il est possible de réaliser le projet sans diplôme, à condition que l'activité exercée ne touche pas le bâti ou la structure des bâtiments. Lorsque c'est le cas, l'entrepreneur doit disposer d'un diplôme spécialisé

ou justifier de trois années d'expérience dans le domaine.

## **Comment se mettre à son compte dans le bâtiment ?**

Pour se mettre à son compte dans le bâtiment, un professionnel doit s'enregistrer au répertoire des métiers. Il faut qu'il ouvre un compte bancaire dédié exclusivement à l'encaissement des recettes provenant de l'activité. Il est également tenu de souscrire une assurance professionnelle lors de la réalisation d'un tel projet.